

DELIBERATION
CC_2021_256

OBJET :

COMMISSION 5

ENVIRONNEMENT

*Signature d'une
convention avec le
Département pour
l'entretien de la zone
d'expansion de crue de
DRUMEZ*

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 39

Suppléant présent : 0

Procurations : 10

Nombre de votants : 49

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Frédéric PRADALIER, procuration à Pascal FROMONT
Patrick LEMAIRE, procuration à Philippe DELCOURT
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK

Etaient Absents excusés :

Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

COMMISSION 5
ENVIRONNEMENT

Signature d'une convention avec le Département pour l'entretien de la zone d'expansion de crue de DRUMEZ

Le Conseil Communautaire,

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, la Pévèle Carembault a développé un programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les inondations sur le bassin versant de la Marque amont. 7 aménagements hydrauliques ont été réalisés retenant 150 000 m³ d'eau. Parmi ces aménagements, la Zone d'Expansion des Crues (ZEC ci-après) de Drumez était à l'origine une zone agricole composée essentiellement de champs cultivés. Les travaux ont permis la transformation de cette plaine agricole en une véritable zone humide composée essentiellement de prairies humides et inondables, de mares, de berges sinueuses, de fossés, de roselières et de vasières... sur près de 9 ha.

Les travaux ayant été réalisés en 2016, les premiers suivi écologique et ornithologique montrent des connections importantes entre le site des Cinq Tailles appartenant au Département du Nord et la ZEC de Drumez appartenant à la Pévèle Carembault.

La ZEC de Drumez étant située à la confluence entre le ruisseau de Thumeries et la Marque, ceux-ci ont également bénéficiés d'aménagements écologiques (reconstitutions de ripisylves avec des saules têtards, création de risbermes alluviales...). Ils ont également fait l'objet d'un reméandrage pour leur redonner un aspect plus naturel et plus fonctionnel, tout en augmentant le linéaire, notamment des zones de contact « terre/eau » constituées par les berges. L'aménagement de Drumez développe un intérêt écologique certain de part sa forte proximité au bassin des cinq tailles.

La compétence en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) appartient exclusivement du Département. Pour mener à bien cette politique, le Département du Nord dispose de l'outil juridique, le droit de préemption et de l'outil contractuel, les conventions de gestion.

La Pévèle Carembault et le Département du Nord souhaitent aujourd'hui préciser par une convention leur collaboration en matière de gestion coordonnée de la zone d'expansion de crues de Drumez.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de cette collaboration, notamment en matière, de protection, de gestion et de mise en valeur du site.

Cette convention poursuit plusieurs objectifs :

- Assurer l'efficacité hydraulique par la préservation de la capacité de stockage des eaux en période de crues du site,
- Maintenir les fonctionnalités de cette zone humide
- Assurer l'entretien curatif et végétal en prenant en compte la biodiversité du site et les cycles de reproduction
- Assurer un suivi écologique et ornithologique du site

Ouï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 49 votants)

- **De signer la convention avec le Département pour l'entretien de la zone d'expansion de crue de Drumez.**

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président
Luc FOUTRY

